

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Marché 2011/23 :

**CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN
DES INSTALLATIONS COMMUNALES
D'ECLAIRAGE PUBLIC**

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'HERBIGNAC
Monsieur Le Maire
1 avenue de la Monneraye – BP 24
44410 HERBIGNAC
Tel : 02.40.88.90.01 - Fax : 02.40.88.89.97
Mail : contact@herbignac.com

2- Procédure de passation :

Procédure Adaptée (article 28 du C.M.P)

3- Objet de la consultation :

Objet : Marché pour l'entretien et la maintenance des installations communales d'éclairage public

Type : Services

4- Descriptif :

Marché quadriennal, comprenant le remplacement des lampes, par quart chaque année, sur la base de 827 luminaires répartis sur 62 armoires de commande, l'entretien annuel et la maintenance de la totalité du parc, et les réparations ponctuelles hors contrat (sinistres...).

Démarrage des prestations : le 1^{er} janvier 2012.

5- Lieux où l'on peut demander le dossier de consultation :

Par demande écrite :

Mairie - Services Techniques
1 avenue de la Monneraye - BP 24
44410 HERBIGNAC
Tel. : 02.40.88.90.01 Fax : 02.40.88.89.97
b.guilloux@herbignac.com

OU

Sur le site internet de la commune, sur la plateforme de dématérialisation des procédures :

www.herbignac-marchés.com

La seule obligation est l'inscription sur la plateforme Synapse (gratuit)

6- Procédure ouverte

Date limite de réception des offres :

Le jeudi 22 décembre 2011 à 12h

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres seront transmises sous enveloppe avec la mention, en haut et à gauche,
« Procédure adaptée –Marché 2011/23: Contrat de maintenance et d'entretien des installations communales d'éclairage public – NE PAS OUVRIR», à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
1 avenue de la Monneraye - BP 24
44410 HERBIGNAC

ou remises contre récépissé à l'accueil de la mairie.

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique, n'est pas autorisée.

Documents à remettre :

Marché (engagement et cahier des charges), bordereau de prix unitaires des fournitures, attestation sur l'honneur, attestations d'assurances, mémoire technique et tout document jugé utile.

7- Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Le candidat doit remplir les conditions d'accès à la commande publique prescrites par l'article 43 du Code des Marchés publics. Une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'est soumise à aucune de ces interdictions sera à présenter.

L'entreprise retenue devra alors fournir les renseignements et attestations prévues aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics.

Les attestations d'assurances seront exigées.

8- Délai de validité des offres

120 jours

9- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique peuvent être demandés auprès de :

Renseignement(s) administratif(s) et techniques :

Mairie d'Herbignac

Service Techniques - Mme GUILLOUX et/ou M. GUENEGO

1 avenue de la Monneraye

B.P. 24

44410 HERBIGNAC

Tel: 02.40.88.90.01

10- Sélection des candidatures et jugement des offres :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Ne sont pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 46 du CMP, donc celles qui n'auront pas transmises l'attestation sur l'honneur correspondante.
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus.
- les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

Les critères du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse:

- 1) 40 % Valeur technique
- 2) 60% sur le prix

11- Date d'envoi à la publication :

30 novembre 2011